



PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-92

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 7 août 2017. Ce règlement a été approuvé par le directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire en date du 5 septembre 2017, comme en fait foi le certificat de conformité délivré en date du 6 septembre 2017.

Règlement numéro 2710-92 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes

Le présent règlement est entré en vigueur le 6 septembre 2017 et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 14 septembre 2017.

Mathieu Legault
 Secrétaire d'arrondissement
 Arrondissement de Lachine

PROMULGATION
BY-LAW NUMBER 2710-92

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on August 7, 2017. This by-law was approved by the directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire on September 5, 2017, as per the certificate of conformity issued on September 6, 2017.

By-law number 2710-92 amending zoning By-law number 2710 in order to insure it's concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) and other related dispositions

The present by-law became effective on September 6, 2017 and may be consulted at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this September 14, 2017.